

Nous contacter...

L'Avenir le Confolentais
2, rue des Commerces • 16500 SAINT-MAURICE-DES-LIONS
Nicole Chauvet
Tél. 07 72 45 66 92
E-mail : legales@leconfolentais.fr

Annonces légales

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATIONS 1, 3 ET 4 DU PLUI DU CONFOLENTAIS

Par arrêté du 16/01/2025, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les modifications 1, 3 et 4 du PLUI du Confolentais, procédure régie par les articles L 153-41 et suivants et R. 153-8 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 10/02/2025 à 09h00 au 26/02/2025 à 17h00, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Madame Yveline BOULOT a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Madame Corinne PIERRE suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie de Champagne-Mouton et au siège de la Communauté de communes Charente Limousine à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : www.charente-limousine.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet à la mairie de Champagne-Mouton et au siège de la Communauté de Communes à Confolens, aux jours et heures d'ouverture, ou les adresser à l'attention de Madame La commissaire enquêteur :

- par écrit à : Communauté de Communes Charente Limousine, Modifications 1, 3 et 4 du PLUI du Confolentais - Enquête Publique - 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS.

- par courrier électronique : ep-pluiconfolentais@charente-limousine.fr.

La commissaire enquêteur recevra le public aux jours et lieux suivants :

Lundi 10 février 2025 dans les locaux de la mairie de Champagne-Mouton, 6 Place de l'Eglise 16350 CHAMPAGNE-MOUTON - De 9h à 12h.

Mercredi 26 février 2025 dans les locaux de la Communauté de Communes Charente Limousine 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS - De 14h à 17h.

Toutes les contributions du public seront consultables à la Communauté de Communes de Charente Limousine à CONFOLENS, siège de l'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de la communauté de Communes de Charente Limousine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : www.charente-limousine.fr.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les modifications 1, 3 et 4 du PLUI du Confolentais. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur.

L'avis d'enquête est affiché au siège de la Communauté de communes et aux mairies d'Ansac-sur-Vienne, Champagne-Mouton, Confolens, Montrollet et Vieux-Cérier, quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à ep-pluiconfolentais@charente-limousine.fr.

AVIS DE VENTE PARCELLES BOISEES

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :

Désignation : Diverses parcelles en nature de bois-taillis sis à 16260 LA TACHE, lieudit Les Trois Randes, cadastrées section B numéros 230, 259, 268, 756, 757, 758, 771, 772, 773, 792, 889, 893, 915, 945, 956, pour une contenance totale de 02ha 62a 51ca.

Moyennant le prix principal de : CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5 500,00 EUR) + frais d'acte d'achat, sauf à parfaire ou à diminuer, d'un montant de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1 290,00 EUR) en sus payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires de parcelles boisées contiguës aux parcelles objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Philippe CASSEREAU, Notaire à L'ISLE D'ESPAGNAC (16340), 60 Av. Jean Mermoz, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions susindiqués.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L.331-19, al.3 :

« Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien. »

Pour insertion

Le Notaire

CHARENTE LIMOUSINE

MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU CONFOLENTAIS

AVIS ADMINISTRATIFS

L'arrêté modifié prescrivant la modification n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal du confolentais est affiché à compter du 04/02/2024 pour une durée d'1 mois au siège de la communauté de communes de Charente Limousine (8 rue Fontaine des jardins 16500 Confolens) et dans les mairies de Lesterts et Oradour-Fanais.

LES TEXTES ET PHOTOS DES ASSOCIATIONS OU DES PARTICULIERS DOIVENT PARVENIR À LA RÉDACTION DU JOURNAL, LE LUNDI AVANT 17 H, À : redaction@leconfolentais.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Notaire
SCP RIOU-TOMBECK-FOUILLEUL
16 RUE DE L'ANCIEN EVÊCHE
53000 LAVAL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 décembre 2023,
Monsieur Claude Louis Hubert MELAN, en son vivant retraité, demeurant à RUELLE (16600) 125 rue Gabriel Quément.
Né à ANGOULEME (16000), le 14 août 1939.
Veuf de Madame Annie Renée LORIGNE et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à SAINT-MICHEL (16470) (FRANCE), le 8 octobre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Reynald COUSTENOBLE, Notaire titulaire d'un office notarial à ANGOULEME (Charente) 121, rue de Montmoreau, le 25 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Reynald COUSTENOBLE Notaire à ANGOULEME (Charente) 121, rue de Montmoreau, le 25 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis
Pour mention et avis

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
Au capital de 300.00 EUROS
Ancien Siège social : 14 rue Lincoln à PARIS (75008)
Nouveau siège social : 52 rue de Paris à ANGOULEME (16000)
Immatriculée au RCS de PARIS : 852069707

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 janvier 2025, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 14 rue Lincoln à PARIS (75008) au 52 rue de Paris à ANGOULEME (16000) à compter du 7 janvier 2025.
En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.
Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :
Objet : L'achat et la gestion de biens immobiliers et éventuellement la vente, le financement par fonds propres en emprunt de ces acquisitions.
Co-Gérants : Monsieur François Marie Joseph BELLOT des MINIERES demeurant à ANGOULEME (16000) 52 rue de Paris, né à LAVAL (53100) le 27 juin 1955, et Monsieur Claude Louis Hubert MELAN (16800), 2 rue Domremy, né à NANCY (54000), le 27 juin 1986.
En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de ANGOULEME, et sera radiée du RCS de PARIS.

EN CHARENTE et PARTOUT EN FRANCE

Nous vous proposons

- Nos conseils
- Notre aide pour rédiger une annonce
- La relecture de votre texte
- L'envoi de justificatifs

L'Avenir Confolentais L'hebdomadaire de la Charente

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES

ANNONCES LÉGALES

07 72 45 66 92

ou legales@leconfolentais.fr

DISTRACTIONS LOTOS

PARUTION DANS 2 JOURNAUX LOCAUX EN CHARENTE ET DEUX-SÈVRES

DIMENSION : 70 X 1 COL

Prix une parution : 49 € TTC
Prix deux parutions : 85 € TTC

POUR COMMUNIQUER dans nos

SUPPLÉMENTS & PAGES SPÉCIALES

CONTACTEZ

Valérie DUPUY

06 76 96 16 15

L'Avenir Confolentais

L'hebdomadaire de la Charente

2, rue des Commerces
16500 SAINT-MAURICE-DES-LIONS

Chaque jeudi retrouvez l'actualité locale de chez vous, l'essentiel de la semaine.

| CHARENTE LIMOUSINE | VAL DE CHARENTE | CHARENTE |